



Bulletin d'inscription saison 2024–2025

ADULTES COURS LOISIR

Etiez-vous déjà adhérent la saison précédente ? OUI NON

NOM : PRENOM :

DATE NAISSANCE : TELEPHONE :

ADRESSE :

PROFESSION :

N° LICENCE : CLASSEMENT :

MAIL (le plus consulté) :

Aimeriez-vous une 2^{ème} HEURE DE COURS à tarif préférentiel par semaine ? Oui Non

DISPONIBILITES POUR LES COURS : merci d'être le plus large possible en jours et horaires
En Bleu, les créneaux préférentiels pour les adultes.

Mardi de 17h à 22h **Jeudi de 17h à 22h**.....

Mercredi de 10h à 12h Vendredi de 18h à 21h

Mercredi de 14h à 22h..... Samedi de 9h à 13h

INFORMATIONS UTILES :

Êtes-vous intéressé par la compétition ? Oui Non

BADGES :

Êtes-vous déjà en possession d'un badge pour le gymnase du MM ? Oui Non

Si non, en désirez-vous un ? Oui Non

Êtes-vous déjà en possession d'un badge pour les courts extérieurs ? Oui Non

Si oui, n° du Badge

Si non, en désirez-vous un ? (Chèque de garantie de 50 € par badge) Oui Non

Je déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs & de championnat et les accepter.
Consultables sur le site www.tennismettray.com

Fait à

le :

Signature,

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER (au verso)

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

PAR MAIL: patrice.vallet@orange.fr / PAR COURRIER : Boite aux lettres du club

1/ **LA FICHE D'INSCRIPTION** remplie, datée et signée (1 fiche par personne)

PAR COURRIER : Mr Patrice VALLET - Les Madreaux - 37390 Mettray

2/ **LE REGLEMENT**

- ▶ **Par CHEQUE** à l'ordre de la JSMT
1 seul chèque du montant de la licence (32 €) reversée à la FFT et de la cotisation pour 1 ou 2h de cours (possibilité de paiement en 3 fois sans frais)

- ▶ **Ou par VIREMENT** sur l'application ADOC en 3 fois /OU par virement direct
IBAN : FR76 1940 6370 4967 1974 6182 603 BIC : AGRIFRPP894

IMPORTANT : Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, la licence ne sera demandée à la FFT par la JSMT qu'à la réception du paiement.

L'adhérent, qui ne sera pas en règle au 1^{er} octobre, pourra se voir refuser l'accès aux courts

La participation en compétition impose d'être titulaire de la licence pour la saison en cours. La saison se termine au 31 août, il est donc vivement conseillé pour les adhérents qui font de la compétition individuelle ou par équipe, de déposer leur dossier le plus tôt possible, car la prise de licence impose des délais de traitement des dossiers.